

AFER EURO HIGH YIELD

Rapport annuel au 30 septembre 2025

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **KPMG Audit**

Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127/129 Quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 71 957 490 € - RCS Nanterre 384 940 342



Ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Afer Euro High Yield (le « Fonds »).

Forme juridique

Fonds commun de placement de droit français.

Ce produit promeut les caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques							
Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées				
C/D	FR001400S458	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie souscrits par l'AFER auprès d'Abeille Vie et d'Abeille Epargne Retraite	1 part	Néant
Afer Génération Euro High Yield	FR001400S466	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Part réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ; - fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ; - fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat.	1 part (*)	Néant

- (*) La part Afer Génération Euro High Yield peut également être souscrite à hauteur d'une part par :
- La société de gestion de portefeuille du Fonds ou une entité appartenant au même groupe ;
 - L'établissement Dépositaire ou une entité appartenant au même groupe ;
 - Le promoteur du Fonds ou une entité appartenant au même groupe.

Objectif de gestion

Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice ICE BofA Euro Non-Financial High Yield Constrained Index (HEAD), sur l'horizon de placement recommandé.

Indicateur de référence

L'indice ICE BofA Euro Non Financial High Yield Constrained Index contient tous les titres composant l'indice ICE BofA Euro High Yield Index, à l'exclusion des titres financiers.

Pour rappel, l'indice ICE BofA Euro High Yield Constrained Index est représentatif de la performance des obligations à haut rendement (« High Yield ») en euro dans son ensemble. L'indice est composé de toutes les obligations libellées en euro émises par des émetteurs privés et notées « High Yield », sur la base de la moyenne des notations attribuées par les agences de notation Moody's, S&P et Fitch. L'indice est contraint, c'est-à-dire que le poids de chaque émetteur est limité à 3% de sa valeur de marché.

Son ticker Bloomberg est HEAD.

Stratégie d'investissement

La stratégie du Fonds est de constituer un portefeuille principalement exposé au risque des marchés de crédit Euro High Yield (catégorie « spéculative »). L'univers initial est composé de l'ensemble des titres de l'indicateur de référence, l'indice ICE BofA Euro Non Financial High Yield Constrained Index défini ci-dessus.

Stratégies utilisées :

Afin de réaliser son objectif, le Fonds a vocation à investir soit sur des obligations « haut rendement » (« High Yield » i.e. « catégorie spéculative » ou « Speculative Grade » par opposition à la catégorie « Investment Grade ») libellées en euro et émises par des entreprises privées de pays de l'OCDE, soit sur des instruments dérivés dans un objectif de couverture.

Le rating moyen minimum du portefeuille devant être supérieur ou égal à B+.

La gestion active est structurée autour d'une approche « bottom up » pour la sélection des titres (i.e. extraire la valeur relative d'une signature par rapport à une autre) et « top down » pour l'optimisation du portefeuille (i.e. degré d'exposition au marché High Yield, allocation sectorielle ou par pays).

Toutes les stratégies constituées sont investies sur des instruments financiers qui font l'objet d'une sélection par le gérant, au sein d'un univers couvert par l'équipe d'analystes crédit. Le gérant privilégie la diversification du portefeuille afin de réduire le risque spécifique du Fonds relativement à son indice.

En complément de sa stratégie, le Fonds pourra notamment investir :

- dans des obligations de sociétés des pays émergents dans la limite de 10 % de l'actif net ;
- dans des titres Investment Grade dans la limite de 20% de l'actif net ;
- sur des émetteurs financiers dans la limite de 10% de l'actif net ;
- jusqu'à 10% dans des parts et/ou actions d'OPC ;

L'OPCVM ne se fixe aucune limite de maturité par titre, il fixe une sensibilité globale comprise entre -2 et 2.

L'exposition globale du Fonds au risque action restera accessoire (dans le cas d'une conversion des obligations en actions).

Le Fonds a vocation à investir en euro mais peut également acquérir des titres dans d'autres devises (USD, GBP, ...) dans la limite de 30% de l'actif net ; le risque de change est alors systématiquement couvert. Cette couverture pouvant s'avérer imparfaite, le Fonds pourra être exposé à un risque résiduel de change.

Analyse des critères ESG :

L'univers d'investissement est composé d'obligations libellées en euro émises par des émetteurs privés et notées « High Yield » composant l'indice ICE BofA Euro Non-Financial High Yield Constrained Index (HEAD). Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des titres en portefeuille. De plus, la gestion met en œuvre une approche ESG, qui consiste à obtenir une Note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la Note ESG de l'univers ESG de comparaison : l'indice ICE BofA Euro Non-Financial High Yield Constrained Index (HEAD), que la société de gestion considère comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP au regard de sa stratégie. Cependant le gérant peut sélectionner des valeurs en dehors de l'univers ESG dans la limite de 10% maximum de l'actif net.

La part des valeurs et des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à :

- 75% de l'actif net du FCP (hors liquidités) pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « spéculative à haut rendement » (la « Poche High Yield ») ;
- 90% de l'actif net pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « Investment Grade » (la « Poche Investment Grade »).

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement, pour la sélection des titres selon l'approche ESG, la société de gestion s'appuie sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG.

Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La société de gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

A partir de l'univers d'investissement de départ, le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf
Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

L'équipe d'analyse ESG réalise également une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux (E et S) spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance (G).

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impacts environnementaux, lutte contre la corruption...) ;
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée.

Selon l'analyse de la société de gestion, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent des zones de risque qui peuvent avoir des impacts financiers significatifs sur les émetteurs et donc sur leur durabilité. Par ailleurs, les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie de croissance des réponses aux enjeux du développement durable créent des opportunités qui participent à leur développement économique. Dans ce sens, l'analyse ESG complète et enrichit l'analyse financière traditionnelle.

L'équipe d'analyse ESG définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (ESG listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux les plus importants. A partir du référentiel, une Note ESG est calculée sur 10 pour chaque émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés E et S et d'autre part les enjeux G.

Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants et de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités.

La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux E, S et G est spécifique à chaque secteur d'activités.

Ces notes peuvent faire l'objet :

- d'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés ;
- d'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.

Le FCP ne fera pas de demande pour l'obtention du label ISR.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Toutefois, le Fonds a un minimum de 15% d'investissements durables de l'actif net. Toutefois, le Fonds peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille de l'OPCVM est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions :

L'exposition globale du Fonds au risque action restera accessoire (dans le cas d'une conversion des obligations en actions).

Titre de créance et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille est investi jusqu'à 100% de son actif en obligations et autres titres de créances libellés en euros : obligations à taux fixe et/ou variable, négociés sur des marchés réglementés.

Au minimum 80% des titres acquis en portefeuille, ou à défaut leurs émetteurs, doivent relever de la catégorie « High Yield » (investissement spéculatif) selon la politique de notation mise en place par la société de gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la société de gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

Le Fonds pourra détenir à l'acquisition des titres notés comme supérieur ou égal à B-. Le poids sur un même émetteur est limité à 3%.

Lors de la dégradation de la note d'un émetteur de la catégorie B à la catégorie CCC, l'analyste crédit devra donner un avis qualitatif aux gérants en vue du maintien ou de la vente de la position. Si l'avis de l'analyste est positif alors le gérant pourra maintenir le nom dans le portefeuille. Si l'avis est négatif, le gérant disposera de 3 mois pour vendre le nom concerné. En tout état de cause, la part des CCC ne pourra excéder 5% de l'actif net.

Le gérant pourra également investir :

- dans la limite de 10 % de l'actif net du Fonds dans des obligations de sociétés des pays émergents émises en euro ;
- jusqu'à 20% de l'actif net du Fonds sur des obligations émises ou garanties par des Etats membres ou des entreprises de l'OCDE libellées en euro, ayant une notation, ou à défaut celle de leur émetteur, au moment de l'acquisition, au minimum "Investment Grade" selon la politique de notation d'Ofi Invest Asset Management.

Les emprunts d'entreprises privées peuvent représenter jusqu'à 100 % de l'actif net du Fonds.

La gestion de la trésorerie s'effectuera via des investissements en OPC Monétaires dans la limite de 10% de l'actif net.

L'OPCVM ne se fixe aucune limite de maturité par titre, il fixe une sensibilité globale comprise entre -2 et 2.

Le FCP pourra également intégrer des titres subordonnés (dits hybrides ou perpétuels) dans la limite de 30% de l'actif net.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré	Entre -2 et 2
Devises de libellé des titres dans lesquels le Fonds est investi	Euro : de 0 à 100% de l'actif net (*) Devises : de 0 à 30% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le Fonds	Proche de 0% de l'actif net – risque résiduel
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le Fonds est exposé	OCDE : de 0 à 100% de l'actif net (*) Autres : de 0 à 20% de l'actif net

Actions ou parts d'autres OPCVM ou fonds d'investissement :

Afin de gérer la trésorerie ou d'accéder à des marchés spécifiques (sectoriels ou géographiques) le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts et actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM ou fonds d'investissement, ou en parts et actions d'autres OPC français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étrangers qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Ces fonds peuvent être des OPCVM gérés ou promus par des sociétés du Groupe Ofi Invest.

Instruments dérivés :

Stratégies sur les contrats financiers :

Dans le cadre de sa stratégie, le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré.

Dans ce cadre, le gérant peut prendre des positions en vue de :

- couverture du risque de taux ;
- couvrir les risques de change et de crédit.

Dérivés de taux :

Dans le cadre de la stratégie du FCP et afin de gérer la sensibilité taux du portefeuille, le gérant réalisera des opérations de couverture du risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille. Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les dérivés de taux : swaps de taux, futures.

Dérivés de crédit :

Le gérant pourra recourir à des contrats financiers dans le but de couvrir le Fonds au risque de crédit par l'achat de protection.

Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les CDS et les indices de CDS.

Les CDS (« Credit Default Swap »), sont des contrats à terme dont le sous-jacent est une obligation et par lequel l'acheteur verse une prime annuelle fixée à l'origine du contrat (flux fixe du swap) et le vendeur une indemnisation en cas d'événement de crédit touchant l'émetteur de l'obligation sous-jacente (flux variable ou autrement dénommé conditionnel).

Engagement du Fonds sur les contrats financiers :

La méthode de calcul du risque global du FCP sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :

Le gérant peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : Barclays, BNP Paribas, CACIB, JPMorgan, Natixis, Société Générale et UBS.

En outre, la société de gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Goldman Sachs, HSBC et Morgan Stanley.

La société de gestion du Fonds sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'instruments dérivés et type de sous-jacents, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la société de gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Fonds ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Fonds ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Fonds supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Fonds peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Garanties financières :

Conformément à la politique interne de la société de gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties.

Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La société de gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Fonds.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La société de gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Fonds n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Fonds.

Conservation :

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Fonds.

Rémunération :

Le Fonds est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la société de gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés.

Titres intégrant des dérivés :

Ces titres désignent des instruments financiers auxquels sont attachés un droit de conversion, de souscription ou d'exercice d'une option de rachat ou de vente. Les obligations convertibles, les bons de souscription, les titres callables/puttables, warrants font partie de cette catégorie de titres. Le gérant peut recourir à des titres intégrant des dérivés dans le cas où ces titres offrent une alternative par rapport aux autres instruments financiers ou si ces titres n'ont pas d'offre identique sur le marché des autres instruments financiers. Il pourra utiliser les titres intégrant des dérivés dans la limite de l'actif net, dans le respect des expositions aux différents risques prévues dans le Prospectus.

Dépôts :

L'OPCVM ne procède pas à des opérations de dépôts. Il peut détenir à titre accessoire des liquidités, y compris en devise.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, l'OPCVM peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèce, dans la limite de 10% de son actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le FCP n'a pas vocation à effectuer des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Profil de risque

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'OPCVM est un OPCVM classé « obligations et autres titres de créance libellés en euro ». L'investisseur est donc principalement exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de capital et de performance :

L'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque de taux d'intérêt :

En raison de sa composition, l'OPCVM peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt.

Risque de crédit :

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative de l'OPCVM serait alors affectée par cette baisse.

Risque de Haut Rendement (« High Yield ») :

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative de l'OPCVM. Les signatures non notées, qui seront sélectionnées, rentreront majoritairement de la même manière dans cette catégorie et pourront présenter des risques équivalents ou supérieurs du fait de leur caractère non noté.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPCVM d'instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement l'OPCVM à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque lié aux marchés émergents :

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écartez des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution du cours de ces titres peut en conséquence varier très fortement et entraîner à la baisse la valeur liquidative.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (Violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

De façon accessoire, l'investisseur peut être exposé au risque suivant :

Risque actions :

L'OPCVM peut aussi être exposé aux actions, uniquement en cas de conversion d'une obligation en action. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative de l'OPCVM baissera en cas d'évolution défavorable.

Durée de placement recommandée

Supérieure à trois (3) ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

04/11/2024 :

- Création de l'OPCVM Afer Euro High Yield – Code LEI : 21380028PJ67EWXBZP13
- Création de la part dénommée « C/D » - Code ISIN : FR001400S458.
- Création de la part dénommée « Afer Génération Euro High Yield » - Code ISIN : FR001400S466.

01/04/2025 :

- Changement de méthodologie ESG : amélioration de note simple / Note ESG / Taux de couverture ESG : 90% IG ; 75% HY / Univers ISR : ICE BofA Euro Non Financial High Yield Constrained (HEAD) ;
- Minimum d'investissement durable sur la base de l'actif net : 15%.

01/07/2025 : concerne la société de gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Les DIC, Prospectus et Règlement seront mis à jour à l'occasion d'une prochaine modification.

07/08/2025 :

Le Fonds peut recourir aux titres intégrant des dérivés (callable/puttable).

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : DJ_Reporting-reglementaire_OPC-FR@ofi-invest.com

Toute demande ou recherche d'information peut également être faite à l'aide du site Internet www.affer.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après une année 2024 marquée par une croissance solide de 2,8%, soutenue par un emploi dynamique et une consommation vigoureuse, l'économie américaine a connu un début d'année 2025 plus contrasté. Le retour de Donald Trump à la présidence et l'annonce d'un tarif douanier minimum de 10% sur toutes les importations ont ravivé les tensions commerciales, provoquant une forte volatilité¹ du commerce extérieur et un repli du PIB de 0,6% au premier trimestre.

Malgré ce contexte incertain, le deuxième trimestre a marqué un retour en force de la croissance, avec une révision à la hausse du PIB à +3,8%. Les indicateurs d'activité sont restés solides, notamment sur le front de la consommation et de l'investissement, confirmant la résilience de l'économie américaine. La signature du « One Big Beautiful Bill », combinant baisses d'impôts pour les ménages, incitations fiscales pour les entreprises, coupes budgétaires dans l'aide sociale et investissements militaires, a renforcé les anticipations de déficit budgétaire, tout en soutenant les rendements obligataires.

Par ailleurs, les accords commerciaux conclus avec des partenaires clés (Japon, Union Européenne, Corée du Sud) ont contribué à apaiser les tensions douanières, créant un climat plus favorable aux actifs risqués. Enfin, la Réserve fédérale américaine a procédé en septembre 2025 à sa première baisse de taux de l'année, ramenant le taux directeur à 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année, ce qui pourrait prolonger le soutien à l'activité dans un contexte de ralentissement attendu en fin d'année.

Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2024, la croissance de la zone euro est restée modeste à 0,9%, avec de fortes disparités entre pays. Le début de l'année 2025 a été marqué par une normalisation de l'inflation, permettant à la Banque Centrale Européenne d'assouplir sa politique monétaire. Les taux directeurs ont été ramenés à un niveau neutre de 2%, après huit baisses consécutives depuis juin 2024.

Au premier semestre, la consommation a été soutenue par les gains de pouvoir d'achat et un chômage historiquement bas. En revanche, l'investissement des entreprises reste pénalisé par les incertitudes liées au protectionnisme, notamment dans le cadre des tensions commerciales avec les États-Unis. Dès 2026, le plan de relance allemand de 500 milliards d'euros et les dépenses militaires européennes pourraient redonner de l'élan à l'activité. L'économie européenne a montré des signes de ralentissement au cours de l'été, avec une croissance quasi-stagnante au deuxième trimestre.

En juillet, les marchés ont été pénalisés par l'offensive commerciale américaine, qui a particulièrement affecté les secteurs exportateurs, notamment en Allemagne et en France.

En août, les inquiétudes se sont accentuées avec l'instabilité politique en France, ravivée par l'annonce d'un vote de confiance à l'Assemblée nationale. En septembre, cette instabilité a culminé avec la chute du gouvernement Bayrou et la nomination de Sébastien Lecornu, cinquième Premier ministre en deux ans. Dans ce contexte, l'agence de notation² Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- à A+, pointant une capacité politique affaiblie à mener une consolidation budgétaire.

¹ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

² Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Elle attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025. **La Banque centrale européenne (BCE)** a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, atteignant 2% en juin 2025. Cet été, elle a marqué une pause, maintenant ses taux stables en juillet et août, laissant entendre que le cycle de baisse pourrait toucher à sa fin. **La Réserve fédérale américaine (Fed)** a procédé en septembre à une baisse de 25 points de base, ramenant ses taux à une fourchette de 4,00 – 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail et à des risques accrus sur la consommation. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année. La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier. **La Banque du Japon** a relevé son taux directeur à 0,5% en janvier 2025, puis a mis en pause la normalisation de sa politique monétaire pour prendre en compte les tensions commerciales liées aux politiques protectionnistes américaines.

Taux longs³ :

Sur l'exercice, les rendements des obligations à 10 ans ont suivi des trajectoires divergentes entre les États-Unis et l'Europe. **Aux États-Unis**, le rendement du bon du Trésor à 10 ans s'est établi à 4,17% fin septembre, en baisse par rapport aux 4,8% observés en début d'année. Ce recul s'explique par les anticipations de nouvelles baisses de taux de la Fed, bien que la prime de terme reste élevée en raison des incertitudes persistantes autour des politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump. **En Allemagne**, le rendement du Bund à 10 ans a légèrement reculé à 2,68%, après avoir atteint un pic à 2,74% plus tôt dans le mois. Les taux restent soutenus par les perspectives de fin du cycle d'assouplissement de la BCE et par les tensions commerciales avec les États-Unis. **En France**, les tensions politiques ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans a atteint 3,60 %, avec un spread⁴ vis-à-vis du Bund allemand proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse reflète la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

Crédit⁵ :

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité⁶ persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solide performance sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement⁷ avec un rendement de 6,76% à fin septembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR⁸). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité⁹ (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate¹⁰) a affiché un rendement plus modéré de 4,31% à fin septembre 2025. Durant l'exercice, les spreads de crédit¹¹ se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »¹² et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéfices.

³ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁴ Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

⁵ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁶ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

⁷ Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standards & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

⁸ Indice Bloomberg Global High Yield TR : Indice de référence mesurant la performance des obligations spéculative à haut rendement au niveau mondial.

⁹ Les obligations moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

¹⁰ Indice Bloomberg Global Aggregate Corporate : indice de référence mesurant la performance des obligations de bonne qualité au niveau mondial.

¹¹ Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque.

¹² L'annonce par le président américain d'une nouvelle politique commerciale incluant des droits de douane massifs, créant une forte volatilité sur les marchés financiers internationaux.

Actions¹³ :

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle. **Aux États-Unis**, la vigueur du marché actions s'est confirmée, malgré les tensions politiques liées au mandat Trump. Le « Liberation Day » du 2 avril, marqué par l'annonce de nouveaux droits de douane, a provoqué une correction brutale des indices. Pourtant, cette secousse s'est révélée transitoire : les marchés ont rapidement rebondi, portés par des résultats solides et l'enthousiasme autour de l'IA. Les secteurs technologique, financier et des services de communication ont mené la reprise. Les entreprises ont su préserver leurs marges en adaptant leurs chaînes d'approvisionnement, renforçant la confiance des investisseurs. Sur l'exercice, le S&P 500 progresse de plus de 17% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis) et a établi de nouveaux records sur ce dernier mois. **En Europe**, le début d'année a été marqué par une instabilité politique et les répercussions de la guerre commerciale mondiale. Toutefois, un net rattrapage s'est amorcé au second semestre, porté par un environnement politique plus stable et des plans de relance ambitieux, notamment en Allemagne. Le programme d'investissement allemand, centré sur la défense et les infrastructures, a été salué par les marchés et a soutenu les valeurs industrielles. Le DAX s'est envolé à près de 20% depuis janvier (cours de clôture, dividendes réinvestis), porté par des entreprises stratégiques telles que Rheinmetall, Siemens et SAP¹⁴. L'Eurostoxx 50 a également bénéficié de ce regain d'intérêt pour les marchés européens, clôturant l'exercice sur une performance de plus de 14% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis).

Politique de gestion

Depuis le début de l'année, le marché du haut rendement européen s'est resserré de 60 points de base pour afficher une performance brute de +4.58% (données arrêtées à fin septembre 2025). L'évolution du marché n'a pas été linéaire, alternant entre rebonds marqués des crédits les plus risqués (notamment les CCC en janvier et février) et phases de stress, comme en mars à la suite du « Liberation Day », avec un écartement significatif des spreads. Malgré ces fluctuations, le marché primaire est resté très actif (110 mds€), avec de nombreuses émissions, y compris de la part d'émetteurs historiquement fragiles ou non consensuels, témoignant d'un appétit soutenu des investisseurs. Coté demande, la collecte annuelle en Europe est proche des 9 milliards\$ depuis le début de l'année. Les banques centrales ont adopté des trajectoires divergentes : la BCE a poursuivi son cycle d'assouplissement monétaire avec quatre baisses de taux, portant le taux de refinancement de 3% à 2%, en réponse à une croissance européenne atone et une inflation salariale modérée. En revanche, la Fed a maintenu ses taux inchangés jusqu'en septembre, soutenue par une économie américaine robuste et un marché du travail solide, accentuant ainsi la divergence transatlantique en matière de politique monétaire.

Depuis janvier, le portefeuille est resté fortement investi avec un taux d'investissement autour de 96%, avant d'adopter un positionnement progressivement plus défensif à partir de juin, atteignant 89% en août, en réponse à un contexte de marché plus incertain. Le bêta, indicateur du niveau de risque, a suivi une trajectoire similaire : élevé en début d'année (jusqu'à 94%), il a été réduit via des couvertures crédit (Xover), traduisant une volonté de protection face à un niveau de spreads de crédit serré historiquement.

Le rendement au pire du portefeuille a oscillé entre 4,3% et 5,3%, avec une sensibilité stable autour de 2,7 à 2,9. En termes de performance, le Fonds a parfois sous-performé son benchmark, notamment en février, juillet et septembre, principalement à cause de la couverture via le Crossover et de sous-pondérations sectorielles (automobile, et la non-exposition aux émetteurs comme Atos ou Pemex ayant fortement rebondis).

¹³ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

¹⁴ Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente, ni d'une sollicitation d'achat de titres.

À l'inverse, certains choix sectoriels se sont révélés gagnants, notamment les services (Paprec, Appark), la santé (Grifols), les télécoms (SFR, PLT) et l'immobilier (Aroundtown, Alstria). Le Fonds a également été actif sur le marché primaire, avec une sélection rigoureuse d'émissions (Levi's, Nissan, Boot's, Inpost, Gestamp, Intralot), tout en réduisant son exposition aux émetteurs français en anticipation d'un contexte politique et budgétaire tendu à la rentrée.

Performances

Entre le 04/11/2024 (date de création) et le 30/09/2025, la performance du FCP s'élève à 5,03% pour la part Afer Génération Euro High Yield et 4,34% pour la part C/D contre 5,79% pour son l'indice de référence : ICE BofA Euro Non-Financial High Yield Constrained Index (HEAD).

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
AFER EURO HIGH YIELD PART AFER GENERATION EURO HIGH YIELD	FR001400S466	04/11/2024	30/09/2025	5,03%	5,79%	100,00 €	105,03 €
AFER EURO HIGH YIELD PART C/D	FR001400S458	04/11/2024	30/09/2025	4,34%	5,79%	100,00 €	104,34 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS	
				(en devise de comptabilité, hors frais)	
AFER EURO HIGH YIELD	OPC	FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	42 985 686,54	36 030 748,01
AFER EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	FR001400FV85	ILIAD SA 5,625% 15/02/2030	2 329 109,00	1 075 927,00
AFER EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	XS3104481414	FIBERCOP SPA 5,125% 30/06/2032	1 630 468,10	640 232,10
AFER EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	XS2406607171	TEVA PHARMACEUTICAL INDU 4,375% 09/05/2030	1 489 982,50	573 286,20
AFER EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	XS2732357525	LOXAM SAS 6,375% 31/05/2029	1 222 280,90	599 262,16
AFER EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	XS2796660384	EUTELSAT SA 9,75% 13/04/2029	1 212 393,50	832 979,20
AFER EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	XS2615937187	ALLWYN ENTERTAINMENT FIN 7,25% 30/04/2030	935 726,60	1 164 516,77
AFER EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	XS3028067729	EIRCOM FINANCE DAC 5% 30/04/2031	1 143 345,20	418 489,70
AFER EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	XS2760863329	CIRSA FINANCE INTER 6,5% 15/03/2029	1 103 351,40	406 922,30
AFER EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	XS2287912450	VERISURE MIDHOLDING AB 5,25% 15/02/2029	1 079 855,80	402 356,00

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la société de gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global du FCP sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 30/09/2025
- Taux : Pas de position au 30/09/2025
- **Crédit :** **10 300 000 euros**
- Actions – CFD : Pas de position au 30/09/2025
- Commodities : Pas de position au 30/09/2025

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : Pas de position au 30/09/2025
- Options : Pas de position au 30/09/2025

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2025, Afer Euro High Yield n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (**), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(* Effectif présent au 31 décembre 2024)

(** Bonus 2024 versé en février 2025)

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
AFER EURO HIGH YIELD

Identifiant d'entité juridique :
21380028PJ67EWXBZP13

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> Oui <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____ %</p> <p><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ____ %</p>	<input checked="" type="radio"/> Non <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 45,39% d'investissements durables</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social</p> <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

AFER EURO HIGH YIELD (ci-après le « Fonds ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 45,39% d'investissements durables.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humain
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Le Fonds met en œuvre une approche ESG qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du Fonds, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice ICE BofA Euro Non-Financial High Yield Constrained Index (HEAD).

L'univers ISR de comparaison est identique à l'indicateur de référence du Fonds

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **La note ESG moyenne du Fonds** : La note ESG moyenne du Fonds a atteint **6,10%** sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du** : La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds était de **5,96%** sur 10 ;
- **La part d'investissement durable du Fonds** : Le Fonds a investi 45,39% de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Il s'agit du premier rapport annuel du FCP qui couvre la période du 04 Novembre 2024 (date de création) au 30 septembre 2025. La Société de gestion applique des critères Environnementaux, Sociaux et Gouvernance. (ESG) conformément à l'article 8 de la réglementation Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR).

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable, la présente annexe est la première produite pour la clôture du 30/09/2025.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Fonds s'engageait à détenir au minimum 15% de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Ainsi, comme indiqué ci-dessus le Fonds détient 45,39%, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable.

Ceci implique donc que ces émetteurs :

- Ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- N'ont pas causé de préjudice important ;
- Et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest AM a vérifié que ces émetteurs :

- N'étaient pas exposés aux Indicateurs d'incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14
- N'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité
- N'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Fonds soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- Ne soient pas exposés à des activités liées à de typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques... (PAI 14) ;
- Ne violent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-facents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la proportion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?



Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement					
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	2 474,49 Teq CO2	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR Le Fonds ayant été créé le 4 novembre 2024, les indicateurs PAI de l'exercice 2025 sont les premiers publiés. Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG ¹ : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de - production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds
		Emissions de GES de niveau 2	705,68 Teq CO2 Taux de couverture = 55,72 %		
		Emissions de GES de niveau 3	16 013,74 Teq CO2 Taux de couverture = 55,72 %		
		Emissions totales de GES	19 193,91 (Teq CO2)		

¹ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

			Taux de couverture = 55,72%		éligibles au label ISR ; <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille . Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz.
2. Empreinte carbone	Emprise carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	676,05 (Teq CO2/million d'EUR)	Taux de couverture = 55,72 %	Le Fonds ayant été créé le 4 novembre 2024, les indicateurs PAI de l'exercice 2025 sont les premiers publiés.	Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI)
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	711,93 (Teq CO2/million d'EUR)	Taux de couverture = 55,83 %	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,03%	Taux de couverture = 69,93%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz. Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

			Part d'énergie non renouvelable consommée = 73%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Taux de couverture = 55,86%		
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Part d'énergie non-renouvelable produite = 32% Taux de couverture = 16,80%	4,52 (GWh/million d'EUR) Taux de couverture = 61,18%	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	1%	Le Fonds ayant été créé le 4 novembre 2024, les indicateurs PAI de l'exercice 2025 sont les premiers publiés.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ; Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024); Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1 364,81 (T/million d'EUR CA)	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.	Le Fonds ayant été créé le 4 novembre 2024, les indicateurs PAI de l'exercice 2025 sont les premiers publiés.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 4,28			
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	78,33 (Tonnes)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels. <i>Analyse de controverses sur ces enjeux.</i> <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	
			Taux de couverture = 31,73%			
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	Le Fonds ayant été créé le 4 novembre 2024, les indicateurs PAI de l'exercice 2025 sont les premiers publiés.	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 95,17%			

			0,42%		Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial. Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial).
11.	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	Taux de couverture = 61,70 %		Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/éthique des affaires. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
12.	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,09	Le Fonds ayant été créé le 4 novembre 2024, les indicateurs PAI de l'exercice 2025 sont les premiers publiés.	Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
13.	Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	0,34% Taux de couverture = 60,07%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : «composition et fonctionnement du Conseil d'administration» ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40%. Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	Le Fonds ayant été créé le 4 novembre 2024, les indicateurs PAI de l'exercice 2025 sont les premiers publiés. Taux de couverture = 100%		Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0%	Le Fonds ayant été créé le 4 novembre 2024, les indicateurs PAI de l'exercice 2025 sont les premiers publiés. Taux de couverture = 0,54%		Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0 %	Le Fonds ayant été créé le 4 novembre 2024, les indicateurs PAI de l'exercice 2025 sont les premiers publiés. Taux de couverture = 69,29 %	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial). <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Indicateurs applicables aux émetteurs souverains et supranationaux						
Emissions de gaz à effet de serre	Intensité de GES	Émissions carbone (Teq CO2) Intensité carbone (Teq CO2/million d'EUR)	Pas de position au 30/09/2025	Le Fonds étant soumis aux exigences de l'article 8 de la réglementation SFDR depuis le 29/11/2024 ; les indicateurs PAI de l'exercice 2025 sont les premiers publiés.	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ;
Violations de normes sociales	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou,	Pas de position au 30/09/2025	Le Fonds ayant été créé le 4 novembre 2024, les indicateurs PAI de l'exercice 2025 sont les premiers publiés.		Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme. <i>Mesures additionnelles définies en 2025</i>

		le cas échéant, du droit national.				Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024); Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PA).
--	--	------------------------------------	--	--	--	--

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 septembre 2025, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Actif		Secteur	Poids	Pays
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D			9,65%	France
ILIAD SA RegS		Services de communication	1,83%	France
FIBERCOP SPA RegS		Services de communication	1,38%	Italie
TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE NETHER		Santé	1,31%	Israël
EIRCOM FINANCE DAC RegS		Services de communication	1,03%	Irlande
CIRSA FINANCE INTERNATIONAL SARL RegS		Consommation discrétionnaire	0,98%	Espagne
ALLWYN ENTERTAINMENT FINANCING (UK RegS		Consommation discrétionnaire	0,97%	République tchèque
VERISURE MIDHOLDING AB RegS		Consommation discrétionnaire	0,94%	Suède
OPTICS BIDCO SPA		Services de communication	0,92%	Italie
VZ SECURED FINANCING BV RegS		Services de communication	0,85%	Pays-Bas
PLT VII FINANCE SARL RegS		Services de communication	0,84%	Luxembourg
AIR FRANCE-KLM MTN RegS		Industrie	0,82%	France
GRUENENTHAL GMBH RegS		Santé	0,81%	Allemagne
RENAULT SA RegS		Consommation discrétionnaire	0,81%	France
WEPA HYGIENEPRODUKTE GMBH RegS		Biens et services industriels	0,75%	Allemagne

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 30 septembre 2025, le Fonds a **98,80%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

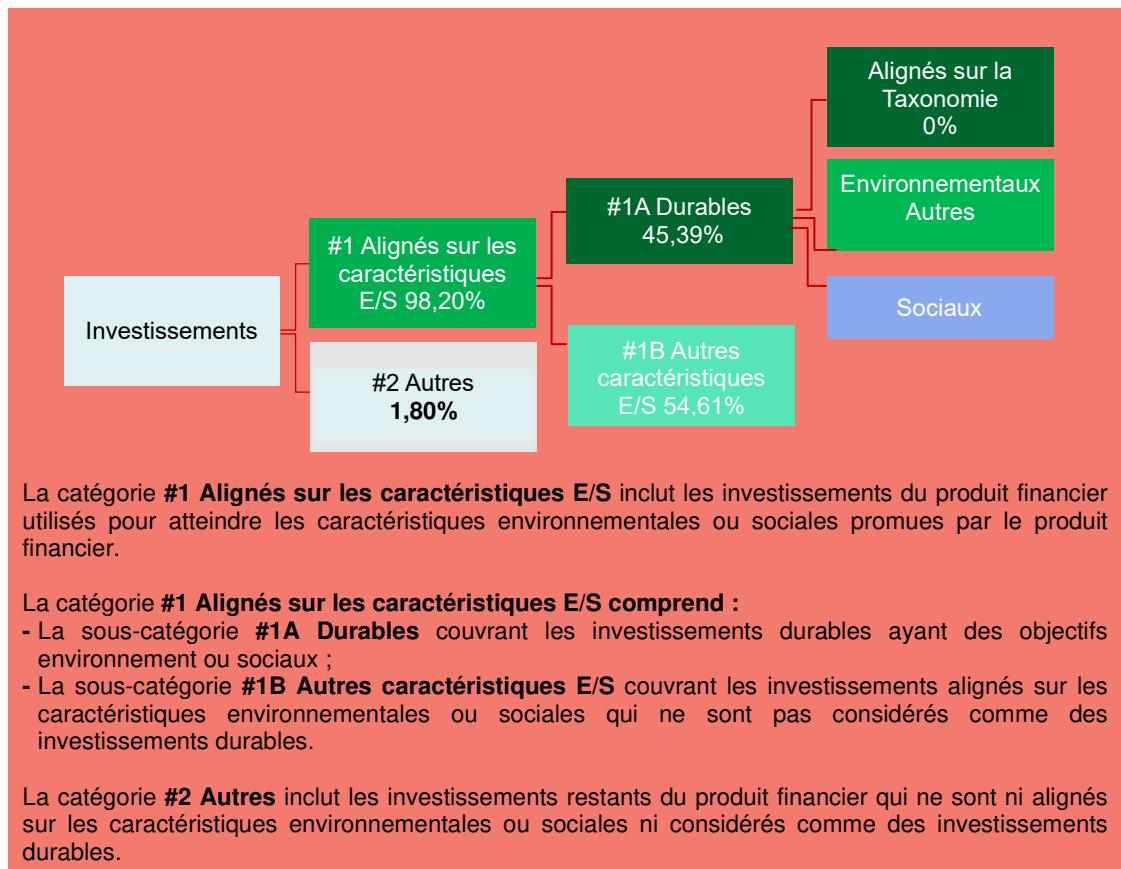
Le Fonds a **1,20%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **-1,60%** de liquidités ;
- **-1,60%** de dérivés ;
- **4,40%** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a **45,39%** de son actif net appartenant à la poche #1A Durables.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 65% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 35% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 5% maximum liquidités et de produits dérivés.
- Un minimum de 15% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1A Durables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :**

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 30 septembre 2025, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	
Consommation discrétionnaire	22,37%
Services de communication	17,09%
Industrie	15,51%
Santé	10,67%
Matériaux	10,58%
Autre	9,65%
Immobilier	4,05%
Soins de santé	3,29%
Technologies de l'information	3,03%
Services aux collectivités	2,30%
Pétrole et gaz	0,85%
Finance	0,62%
Autre	0,00%

 **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Au 30 septembre 2025, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est nulle.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE² ?**

Oui

- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

Non

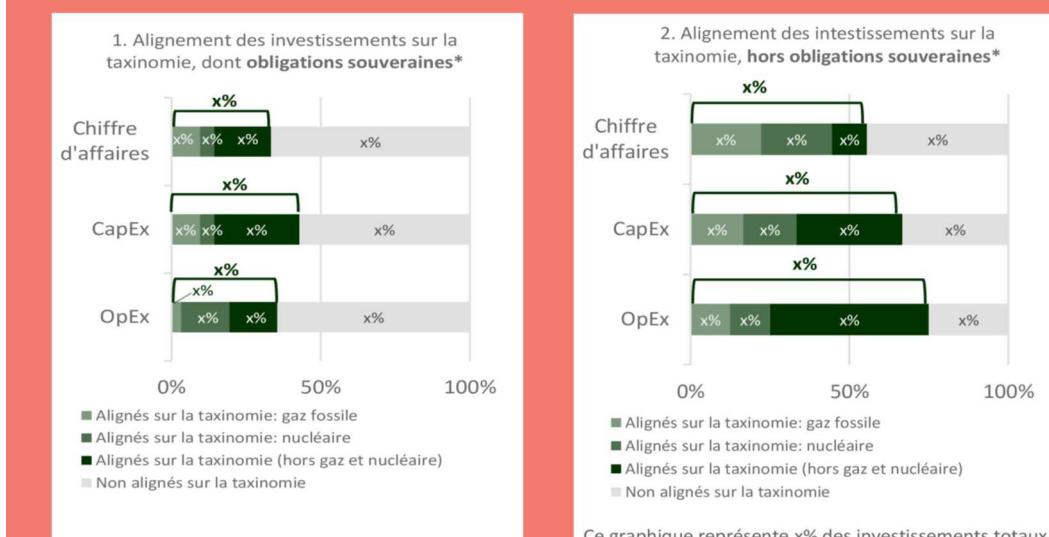
² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 30 septembre 2025, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 30 septembre 2025, la part d'investissements alignés sur la taxonomie est restée nulle.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **25%**.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social était de **8%**.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'univers ISR de comparaison de ce produit financier comprend les valeurs composant l'indice ICE BofA Euro Non-Financial High Yield Constrained Index (HEAD). qui est identique l'indicateur de référence du Fonds.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement AFER EURO HIGH YIELD

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 10 mois et 27 jours clos le 30 septembre 2025
Fonds Commun de Placement
AFER EURO HIGH YIELD
127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement AFER EURO HIGH YIELD

127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 10 mois et 27 jours clos le 30 septembre 2025

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AFER EURO HIGH YIELD constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice de 10 mois et 27 jours clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 4 novembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 18/12/2025 17:04:34



Séverine Ernest
Associée

Bilan Actif au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025 ⁽¹⁾	N/A
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	74 110 615,37	-
Actions et valeurs assimilées (A)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	65 978 656,33	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	65 978 656,33	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	7 022 516,28	-
OPCVM	7 022 516,28	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	1 109 442,76	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	74 110 615,37	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	30 077 123,62	-
Comptes financiers	4 963 294,05	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	35 040 417,67	-
Total Actif I+II	109 151 033,04	-

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

(1) Premier exercice

Bilan Passif au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025 ⁽¹⁾	N/A
Capitaux propres :		
Capital	67 536 213,23	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	2 784 601,92	-
Capitaux propres	70 320 815,15	-
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	70 320 815,15	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	1 109 442,76	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	1 109 442,76	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	37 720 775,13	-
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	37 720 775,13	-
Total Passifs : I+II+III+IV	109 151 033,04	-

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

(1) Premier exercice

Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025 ⁽¹⁾	N/A
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	2 072 106,81	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	22 993,20	-
Sous-total Produits sur opérations financières	2 095 100,01	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-194 145,29	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-1 508,75	-
Sous-total Charges sur opérations financières	-195 654,04	-
Total Revenus financiers nets (A)	1 899 445,97	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-389 787,48	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-389 787,48	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	1 509 658,49	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	580 605,13	-
Sous-total Revenus nets I = C+D	2 090 263,62	-

Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros (suite)

	30/09/2025 ⁽¹⁾	N/A
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	1 104 513,38	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-66 420,72	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	1 038 092,66	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-1 519 391,00	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	-481 298,34	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	770 463,61	-
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	770 463,61	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	405 173,03	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	1 175 636,64	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	2 784 601,92	-

(1) Premier exercice

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie du Fonds est de constituer un portefeuille principalement exposé au risque des marchés de crédit Euro High Yield (catégorie « spéculative »). L'univers initial est composé de l'ensemble des titres de l'indicateur de référence, l'indice ICE BofA Euro Non Financial High Yield Constrained Index.

Afin de réaliser son objectif, le Fonds a vocation à investir soit sur des obligations « haut rendement » (« High Yield » i.e. « catégorie spéculative » ou « Speculative Grade » par opposition à la catégorie « Investment Grade ») libellées en euro et émises par des entreprises privées de pays de l'OCDE, soit sur des instruments dérivés dans un objectif de couverture.

Le rating moyen minimum du portefeuille devant être supérieur ou égal à B+.

La gestion active est structurée autour d'une approche « bottom up » pour la sélection des titres (i.e. extraire la valeur relative d'une signature par rapport à une autre) et « top down » pour l'optimisation du portefeuille (i.e. degré d'exposition au marché High Yield, allocation sectorielle ou par pays).

Toutes les stratégies constituées sont investies sur des instruments financiers qui font l'objet d'une sélection par le gérant, au sein d'un univers couvert par l'équipe d'analystes crédit. Le gérant privilégie la diversification du portefeuille afin de réduire le risque spécifique du Fonds relativement à son indice.

En complément de sa stratégie, le Fonds pourra notamment investir :

- dans des obligations de sociétés des pays émergents dans la limite de 10 % de l'actif net ;
- dans des titres Investment Grade dans la limite de 20% de l'actif net ;
- sur des émetteurs financiers dans la limite de 10% de l'actif net ;
- jusqu'à 10% dans des parts et/ou actions d'OPC ;

L'OPCVM ne se fixe aucune limite de maturité par titre, il fixe une sensibilité globale comprise entre -2 et 2.

L'exposition globale du Fonds au risque action restera accessoire (dans le cas d'une conversion des obligations en actions).

Le Fonds a vocation à investir en euro mais peut également acquérir des titres dans d'autres devises (USD, GBP, ...) dans la limite de 30% de l'actif net ; le risque de change est alors systématiquement couvert. Cette couverture pouvant s'avérer imparfaite, le Fonds pourra être exposé à un risque résiduel de change.

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices**

	30/09/2025⁽¹⁾	04/11/2024⁽²⁾
Actif net		
en EUR	70 320 815,15	20 000 100,00
Nombre de titres		
Catégorie de parts C/D	562 409,0000	1,0000
Catégorie de parts AFER GENERATION EURO HIGH YIELD	110 811,0000	200 000,0000
Valeur liquidative unitaire		
Catégorie de parts C/D en EUR	104,34	100,00
Catégorie de parts AFER GENERATION EURO HIGH YIELD en EUR	105,03	100,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)		
Catégorie de parts C/D en EUR	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION EURO HIGH YIELD en EUR	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)		
Catégorie de parts C/D en EUR	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION EURO HIGH YIELD en EUR	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)		
Catégorie de parts C/D en EUR	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION EURO HIGH YIELD en EUR	-	-
Capitalisation unitaire		
Catégorie de parts C/D en EUR	2,28	-
Catégorie de parts AFER GENERATION EURO HIGH YIELD en EUR	2,90	-

(1) Premier exercice

(2) Date de création

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

L'exercice clos le 30 septembre 2025 est le premier exercice du fonds d'une durée de 10 mois et 27 jours.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse ouvré, non férié et est datée de ce même jour (Bourse de Paris).

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

Instruments du marché monétaire

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC et fonds d'investissement

Les parts ou actions d'OPC et fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement

Le FCP peut subir une baisse de sa valeur liquidative ("VL") en raison des ordres de souscription / rachat effectués par les investisseurs, à un cours qui ne reflète pas les coûts de réajustement associés aux opérations d'investissement ou de désinvestissement du portefeuille. Afin de réduire l'impact de cette dilution et de protéger les intérêts des porteurs existants, le FCP met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement. Ce mécanisme, encadré par une politique de swing pricing, permet à la Société de Gestion de s'assurer de faire supporter les coûts de réajustement aux investisseurs qui demandent la souscription ou le rachat de parts du FCP en épargnant ainsi les porteurs qui demeurent au sein du Fonds.

Si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des classes de parts du FCP dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la Société de Gestion en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque classe de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des classes de parts du FCP. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion. Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du FCP, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de Gestion devra effectuer de tels ajustements. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La politique de détermination des mécanismes du Swing Pricing est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

L'application du swing est à la discrétion de la Société de Gestion conformément à la pricing policy d'Ofi invest Asset Management.

Conformément à la réglementation, les paramètres de ce dispositif ne sont connus que des personnes en charge de sa mise en œuvre.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum des frais de gestion financière appliquée sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 1,04% TTC pour la catégorie de parts C/D
- 0,24% TTC pour la catégorie de parts AFER GENERATION EURO HIGH YIELD

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPC. Les commissions de mouvement sont prélevées en totalité par le Dépositaire et reversées, en tout ou partie, au Conservateur et/ou à la Société de Gestion. Pour l'exercice de sa mission, le Dépositaire agissant en sa qualité de conservateur de l'OPCVM pratique une tarification fixe ou forfaitaire par opération selon la nature des titres, des marchés et des instruments financiers traités.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

Pour la catégorie de parts C/D et AFER GENERATION EURO HIGH YIELD

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du revenu net. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Pour la catégorie de parts C/D et AFER GENERATION EURO HIGH YIELD

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2025 ⁽¹⁾	N/A
Capitaux propres début d'exercice	-	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	118 537 852,32	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-51 535 251,93	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 509 658,49	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 038 092,66	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	770 463,61	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	70 320 815,15	-

(1) Premier exercice

Souscriptions rachats

Catégorie de parts C/D		
Parts émises	907 579,0000 ⁽³⁾	
Parts rachetées	345 170,0000	
Catégorie de parts AFER GENERATION EURO HIGH YIELD		
Parts émises	261 090,0000 ⁽⁴⁾	
Parts rachetées	150 279,0000	

(3) Le fonds et la catégorie de parts C/D ont été créés le 04/11/2024.

(4) Le fonds et la catégorie de parts AFER GENERATION EURO HIGH YIELD ont été créés le 04/11/2024.

Commissions

Catégorie de parts C/D		
Montant des commissions de souscription acquises	0,00	
Montant des commissions de rachat acquises	0,00	
Catégorie de parts AFER GENERATION EURO HIGH YIELD		
Montant des commissions de souscription acquises	0,00	
Montant des commissions de rachat acquises	0,00	

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR001400S458 - AFER EURO HIGH YIELD C/D

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR001400S466 - AFER EURO HIGH YIELD AFER GENERATION EURO HIGH YIELD

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Exposition		
		+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	-	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité		Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6
	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	65 979	58 994	6 984	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 963	-	-	-	4 963
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	58 994	6 984	-	4 963
Ventilation par durée résiduelle					
Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	680	8 828	29 449	27 022
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 963	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Montants exprimés en milliers					
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	4 963	680	8 828	29 449	27 022

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise	+/-	+/-	+/-	+/-
Montants exprimés en milliers				
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Montants exprimés en milliers			
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	1 566	64 233	180
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-10 300
Solde net	1 566	64 233	-10 120

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	524	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	524	
Newedge	524	
Comptes financiers	4 963	
Société Générale	4 963	

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds		Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D				
OFI INVEST AM	France		Monétaire	EUR	7 023
Total					7 023

Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2025 ⁽¹⁾
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	523 573,03
Vente à règlement différé	29 414 458,10
Coupons à recevoir	36 093,75
Souscriptions à recevoir	102 998,74
Total créances	30 077 123,62
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-84 138,43
Provision commission de mouvement	-10 141,96
Achat à règlement différé	-2 162 719,46
Rachats à payer	-35 463 775,28
Total dettes	-37 720 775,13
Total	-7 643 651,51

(1) Premier exercice

Frais de gestion

Catégorie de parts C/D		
Pourcentage de frais de gestion fixes		1,04 ⁽⁵⁾
Commission de performance (frais variables)		-
Rétrocession de frais de gestion		-
Catégorie de parts AFER GENERATION EURO HIGH YIELD		
Pourcentage de frais de gestion fixes		0,24 ⁽⁶⁾
Commission de performance (frais variables)		-
Rétrocession de frais de gestion		-

(5) Le fonds et la catégorie de parts C/D ayant été créés le 04/11/2024, le taux présenté a été annualisé.

(6) Le fonds et la catégorie de parts AFER GENERATION EURO HIGH YIELD ayant été créés le 04/11/2024, le taux présenté a été annualisé.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025 ⁽¹⁾
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

(1) Premier exercice

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	1 482,00	4 738,54	7 022 516,28

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2025 ⁽¹⁾	N/A
Catégorie de parts C/D		
Revenus nets	1 689 203,52⁽⁷⁾	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 689 203,52	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 689 203,52	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 689 203,52	-
Total	1 689 203,52	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	562 409,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	30/09/2025 ⁽¹⁾	N/A
Catégorie de parts AFER GENERATION EURO HIGH YIELD		
Revenus nets	401 060,10⁽⁸⁾	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	401 060,10	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	401 060,10	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	401 060,10	-
Total	401 060,10	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	110 811,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

(1) Premier exercice

(7) Le fonds et la catégorie de parts C/D ont été créés le 04/11/2024.

(8) Le fonds et la catégorie de parts AFER GENERATION EURO HIGH YIELD ont été créés le 04/11/2024.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2025 ⁽¹⁾	N/A
Catégorie de parts C/D		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-402 564,81⁽⁹⁾	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-402 564,81	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-402 564,81	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-402 564,81	-
Total	-402 564,81	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	30/09/2025 ⁽¹⁾	N/A
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	562 409,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION EURO HIGH YIELD		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-78 733,53⁽¹⁰⁾	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-78 733,53	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-78 733,53	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-78 733,53	-
Total	-78 733,53	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	110 811,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

(1) Premier exercice

(9) Le fonds et la catégorie de parts C/D ont été créés le 04/11/2024.

(10) Le fonds et la catégorie de parts AFER GENERATION EURO HIGH YIELD ont été créés le 04/11/2024.

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes					
Actions et valeurs assimilées					
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
Obligations convertibles en actions					
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
Obligations et valeurs assimilées					
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
ACCOR SA VAR PERPETUAL 31/12/2099	Tourisme	EUR	100 000,00	113 426,16	0,16
ACCORINVEST GROUP SA 6.375% 15/10/2029	Tourisme	EUR	310 000,00	336 812,80	0,48
ADECCO INT FINANCIAL SVS VAR 21/03/2082	Finance/Assurance	EUR	120 000,00	117 140,70	0,17
ADLER PELZER HLDG GMBH 9.5% 01/04/2027	Manufacture	EUR	380 000,00	362 588,78	0,52
AFFLELOU SAS 6% 25/07/2029	Finance/Assurance	EUR	280 000,00	295 985,89	0,42
AIR FRANCE-KLM 3.75% 04/09/2030	Transport	EUR	600 000,00	599 842,03	0,85
ALBION FINANCING 1SARL 5.375% 21/05/2030	Finance/Assurance	EUR	390 000,00	406 040,00	0,58
ALEXANDRITE LAKE LUX HOL 6.75% 30/07/2030	Finance/Assurance	EUR	167 000,00	172 787,39	0,25
ALEXANDRITE MONNET UK 10.5% 15/05/2029	Finance/Assurance	EUR	210 000,00	233 697,10	0,33
ALLWYN ENTERTAINMENT FIN 4.125% 15/02/2031	Finance/Assurance	EUR	726 000,00	711 404,38	1,01
ALLWYN ENTERTAINMENT FIN 7.25% 30/04/2030	Finance/Assurance	EUR	550 000,00	528 113,99	0,75
ALMAVIVA 5% 30/10/2030	IT/Communication	EUR	410 000,00	425 863,36	0,61
ALMIRALL SA 2.125% 30/09/2026	Manufacture	EUR	512 000,00	510 660,34	0,73
ALSTOM SA VAR PREP 31/12/2099	Manufacture	EUR	200 000,00	213 713,22	0,30
ALSTRIA OFFICE REIT AG 5.5% 20/03/2031	Immobilier	EUR	400 000,00	428 257,70	0,61
ALTAREA 1.75% 16/01/2030	Immobilier	EUR	300 000,00	281 243,34	0,40
AMVER FINCO PLC 6.625% 15/07/2029	Admin. privée	EUR	460 000,00	490 695,86	0,70
APA INFRASTRUCTURE VAR 09/11/2083	Finance/Assurance	EUR	210 000,00	241 784,19	0,34
APCOA PARKING HOLDINGS GMBH 6% 15/04/2031	Transport	EUR	520 000,00	541 779,33	0,77
ARAMARK 4.375% 15/04/2033	Finance/Assurance	EUR	408 000,00	418 597,74	0,60
ARENA LUX FIN SARL 1.875% 01/02/2028	Finance/Assurance	EUR	380 000,00	370 802,89	0,53
AROUNDOWN FINANCE SARL VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	250 000,00	241 773,73	0,34
ASHLAND SERVICES BV 2% 30/01/2028	Finance/Assurance	EUR	210 000,00	205 284,33	0,29
ASMODEE GROUP AB 5.75% 15/12/2029	Manufacture	EUR	540 000,00	307 304,72	0,44
ASSEMBLIN GROUP AB 6.25% 01/07/2030	Construction	EUR	410 000,00	441 832,06	0,63
AVIS BUDGET FINANCE PLC 7.0% 28/02/2029	Finance/Assurance	EUR	380 000,00	394 060,84	0,56

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AZELIS GROUP NV 5.75% 15/03/2028	Finance/Assurance	EUR	380 000,00	392 264,61	0,56
BALL CORP 4.25% 01/07/2032	Manufacture	EUR	329 000,00	342 186,78	0,49
BANIJAY ENTERTAINMENT 7% 01/05/2029	IT/Communication	EUR	290 000,00	309 958,12	0,44
BEACH ACQUISITION BIDCO 5.25% 15/07/2032	Admin. privée	EUR	488 000,00	506 634,28	0,72
BELDEN INC 3.375% 15/07/2031	Manufacture	EUR	380 000,00	372 813,73	0,53
BELRON UK FINANCE PLC 4.625% 15/10/2029	Finance/Assurance	EUR	520 000,00	545 798,37	0,78
BOELS TOPHOLDING BV 6.25% 15/02/2029	Admin. privée	EUR	380 000,00	396 514,69	0,56
BOOTS GROUP FINCO LP 5.375% 31/08/2032	Admin. privée	EUR	141 000,00	146 460,60	0,21
BUBBLES BIDCO SPA 6.5% 30/09/2031	Commerce	EUR	449 000,00	460 789,46	0,66
CALIFORNIA BUYER LIMITED 5.625% 15/02/2032	Energie	EUR	500 000,00	525 396,88	0,75
CANPACK SA 2.375% 01/11/2027	Manufacture	EUR	380 000,00	378 332,49	0,54
CASTELLUM AB VAR PERPETUAL	Immobilier	EUR	210 000,00	211 928,20	0,30
CECONOMY AG 6.25% 15/07/2029	Commerce	EUR	380 000,00	406 515,66	0,58
CELANESE US HOLDINGS INC 5% 15/04/2031	Manufacture	EUR	245 000,00	250 750,15	0,36
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 7.5% 15/05/2030	Manufacture	EUR	460 000,00	489 164,77	0,70
CIDRON AIDA FINCO SARL 7.0% 27/10/2031	Finance/Assurance	EUR	376 000,00	395 955,57	0,56
CIRSA FINANCE INTER 6.5% 15/03/2029	Finance/Assurance	EUR	670 000,00	718 697,46	1,02
CLARIOS GLOBAL LP/US FIN 4.75% 15/06/2031	Finance/Assurance	EUR	274 000,00	283 250,85	0,40
CMA CGM SA 5.5% 15/07/2029	Transport	EUR	310 000,00	325 913,51	0,46
CONSTELLIUM SE 3.125% 15/07/2029	Manufacture	EUR	380 000,00	372 804,33	0,53
COTY INC 5.75% 15/09/2028	Manufacture	EUR	210 000,00	216 933,21	0,31
CPI PROPERTY GROUP SA 6% 27/01/2032	Immobilier	EUR	380 000,00	404 193,51	0,57
CPI PROPERTY GROUP SA VAR PERPETUAL	Immobilier	EUR	380 000,00	345 143,95	0,49
CROWN EURO HOLDING SACA 3.75% 30/09/2031	Finance/Assurance	EUR	354 000,00	353 840,70	0,50
CROWN EUROPEAN HOLDINGS 4.75% 15/03/2029	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	523 536,53	0,74
CT INVESTMENT GMBH 6.375% 15/04/2030	Finance/Assurance	EUR	460 000,00	492 270,34	0,70
CURRENTA GROUP HOLDINGS 5.5% 15/05/2030	Finance/Assurance	EUR	450 000,00	471 721,75	0,67
DERICHEBO 2.25% 15/07/2028	Eau/Déchets	EUR	210 000,00	205 086,53	0,29
DEUTSCHE LUFTHANSA AG VAR 15/01/2055	Transport	EUR	100 000,00	107 090,73	0,15
DOLCETTO HOLDCO SPA 5.625% 14/07/2032	Finance/Assurance	EUR	239 000,00	246 106,96	0,35
DOMETIC GROUP AB 2% 29/09/2028	Manufacture	EUR	470 000,00	452 480,46	0,64
DYNAMO NEWCO II GMBH 6.25% 15/10/2031	Finance/Assurance	EUR	210 000,00	224 235,91	0,32
EDREAMS ODIGEO SA 4.875% 31/12/2030	Admin. privée	EUR	278 000,00	285 312,67	0,41
EG GLOBAL 11% 30/11/2028	Finance/Assurance	EUR	450 000,00	511 485,36	0,73
EIRCOM FINANCE DAC 5% 30/04/2031	Finance/Assurance	EUR	722 000,00	755 123,76	1,07
EMERALD DEBT MERGER 6.375% 15/12/2030	Finance/Assurance	EUR	380 000,00	404 923,41	0,58
ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 29/05/22054	Energie	EUR	400 000,00	420 894,90	0,60

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ENERGIZER GAMMA ACQ BV 3.5% 30/06/2029	Finance/Assurance	EUR	380 000,00	376 851,49	0,54
ENGINEERING INGEGNERIA INFO 11.125% 15/05/2028	IT/Communication	EUR	250 000,00	267 292,82	0,38
EPHIOS SUBCO SARL 7.875% 31/01/2031	Finance/Assurance	EUR	450 000,00	490 903,31	0,70
EUROFINS SCIENTIFIC SE PERP	Science/Technologie	EUR	310 000,00	317 520,68	0,45
EUTELSAT SA 9.75% 13/04/2029	IT/Communication	EUR	370 000,00	417 280,53	0,59
EVONIK INDUSTRIES AG VAR 02/09/2081	Manufacture	EUR	100 000,00	99 614,21	0,14
FAURECIA 3.75% 15/06/2028	Manufacture	EUR	290 000,00	293 385,99	0,42
FIBERCOP SPA 5.125% 30/06/2032	IT/Communication	EUR	980 000,00	1 011 222,67	1,44
FORVIA SE 5.625% 15/06/2030	Manufacture	EUR	130 000,00	136 870,34	0,19
FRESSNAPF HOLDING SE 5.25% 31/10/2031	Commerce	EUR	380 000,00	394 007,85	0,56
GESTAMP AUTOMOCION 4.375% 15/10/2030	Manufacture	EUR	254 000,00	255 506,22	0,36
GETLINK SE 4.125% 15/04/2030	Transport	EUR	334 000,00	349 206,32	0,50
GOLDSTORY SASU 6.75% 01/02/2030	Finance/Assurance	EUR	380 000,00	399 903,45	0,57
GRAND CITY PROPERTIES VAR PERP	Immobilier	EUR	400 000,00	393 478,41	0,56
GRIFOLS ESCROW ISSUER 3.875% 15/10/2028	Admin. privée	EUR	490 000,00	488 635,69	0,69
GRIFOLS SA 7.125% 01/05/2030	Manufacture	EUR	460 000,00	498 996,69	0,71
GRUENENTHAL GMBH 6.75% 15/05/2030	Manufacture	EUR	550 000,00	594 317,63	0,85
GUALA CLOSURES S 3.25% 15/06/2028	Manufacture	EUR	400 000,00	398 011,89	0,57
HAPAG LLOYD AG 2.5% 15/04/2028	Transport	EUR	380 000,00	381 537,94	0,54
HLDING D'INFRA METIERS 3.875% 31/01/2031	Finance/Assurance	EUR	278 000,00	276 336,25	0,39
IGT LOTTERY HOLDINGS BV 4.25% 15/03/2030	Finance/Assurance	EUR	380 000,00	387 659,64	0,55
IHO VERWALTUNGS GMBH 6.75% 15/11/2029PIK	Manufacture	EUR	460 000,00	499 683,05	0,71
ILIAD SA 5.625% 15/02/2030	IT/Communication	EUR	1 200 000,00	1 333 777,32	1,90
INDUSTRIA MACCHINE AUTOMATICHE IMA SPA 3.75% 15/01/2028	Manufacture	EUR	380 000,00	382 067,52	0,54
INPOST NA 4% 01/04/2031	Transport	EUR	481 000,00	482 693,12	0,69
INTRALOT CAPITAL LUXEMBERG SA 6.75% 15/10/2031	Finance/Assurance	EUR	289 000,00	291 567,77	0,41
IPD 3 BV 5.5% 15/06/2031	IT/Communication	EUR	452 000,00	469 082,59	0,67
IQVIA INC 2.25% 15/03/2029	Science/Technologie	EUR	520 000,00	503 699,30	0,72
ITALMATCH CHEMICALS SPA 10% 06/02/2028	Manufacture	EUR	210 000,00	227 078,37	0,32
ITELYUM REGENERATION SPA 5.75% 15/04/2030	Eau/Déchets	EUR	424 000,00	443 657,46	0,63
KAIXO BONDSCO TELECOM SA 5.125% 30/09/2029	Finance/Assurance	EUR	380 000,00	385 916,65	0,55
KAPLA HOLDING SA 5% 30/04/2031	Finance/Assurance	EUR	310 000,00	321 140,68	0,46
KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	IT/Communication	EUR	360 000,00	399 401,75	0,57
LEVI STRAUSS 4% 15/08/2030	Manufacture	EUR	256 000,00	261 954,56	0,37
LHMC FINCO 2 SARL 8.625% PIK 15/05/2030	Finance/Assurance	EUR	111 765,00	120 012,26	0,17
LOARRE INVESTMENTS CARL 6.5% 15/05/2029	Finance/Assurance	EUR	380 000,00	402 585,72	0,57
LORCA TELECOM BONDSCO 5.75% 30/04/2029	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	418 154,11	0,59

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LOTTOMATIC GROUP SPA 4.875% 31/01/2031	Culture	EUR	185 000,00	194 219,09	0,28
LOTTOMATIC SPA/ROMA 5.375% 01/06/2030	Culture	EUR	460 000,00	485 500,55	0,69
LOXAM SAS 6.375% 31/05/2029	Admin. privée	EUR	570 000,00	542 568,25	0,77
MANUCHAR GROUP BV FRN 04/07/2032	Commerce	EUR	380 000,00	377 158,42	0,54
MATTERHORN TELECOM SA 3.125% 15/09/2026	Finance/Assurance	EUR	307 000,00	169 444,95	0,24
MATTERHORN TELECOM SA 3.875% 15/10/2030	Finance/Assurance	EUR	538 000,00	536 751,84	0,76
MOTION FINCO SARL 7.375% 15/06/2030	Finance/Assurance	EUR	350 000,00	324 100,05	0,46
MUNDYS SPA 4.75% 24/01/2029	Transport	EUR	460 000,00	496 788,22	0,71
NATURGY 2.374% PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	100 400,18	0,14
NEINOR HOMES SLU 5.875% 15/02/2030	Construction	EUR	210 000,00	225 081,70	0,32
NEOPHARMED GENTILI SPA 7.125% 08/04/2030	Manufacture	EUR	230 000,00	247 963,98	0,35
NEXANS SA 4.25% 11/03/2030	Manufacture	EUR	100 000,00	106 107,99	0,15
NIDDA HEALTHCARE HOLDING 5.625% 21/02/2030	Manufacture	EUR	250 000,00	258 117,50	0,37
NOMAD FOODS BONDCO PLC 2.5% 24/06/2028	Finance/Assurance	EUR	120 000,00	117 926,07	0,17
OEG FINANCE PLC 7.25% 27/09/2029	Finance/Assurance	EUR	210 000,00	220 192,76	0,31
OI EUROPEAN GROUP BV 6.25% 15/05/2028	Manufacture	EUR	370 000,00	391 113,95	0,56
OPAL BIDCO SAS 5.5% 31/03/2032	Finance/Assurance	EUR	399 000,00	413 789,16	0,59
OPTICS BIDCO SPA 1.625% 18/01/2029	Finance/Assurance	EUR	710 000,00	672 378,36	0,96
ORGANON FINANCE 1 LLC 2.875% 30/04/2028	Manufacture	EUR	470 000,00	464 523,98	0,66
PAPREC HOLDING SA 4.5% 15/07/2032	Finance/Assurance	EUR	456 000,00	470 341,20	0,67
PERRIGO FINANCE UNLIMITE 5.375% 30/09/2032	Commerce	EUR	460 000,00	488 929,59	0,70
PICARD GROUPE 6.375% 01/07/2029	Finance/Assurance	EUR	320 000,00	340 145,47	0,48
PINNACLE BIDCO PLC 8.25% 11/10/2028	Culture	EUR	380 000,00	404 311,77	0,57
PLAYTECH PLC 5.875% 28/06/2028	Culture	EUR	400 000,00	418 207,93	0,59
PLT VII FINANCE SARL 6% 15/06/2031	Finance/Assurance	EUR	580 000,00	614 653,73	0,87
PRIMO TRITON WATER HLD 3.875% 31/10/2028	Finance/Assurance	EUR	459 000,00	467 055,96	0,66
PRYSMIAN SPA VAR PERPETUAL 31/12/2099	Manufacture	EUR	171 000,00	179 604,91	0,26
Q PARK HOLDING I BV 5.125% 15/02/2030	Transport	EUR	450 000,00	467 726,94	0,67
RAY FINANCING LLC 6.5% 15/07/2031	Finance/Assurance	EUR	450 000,00	466 309,71	0,66
REKEEP SPA 9% 15/09/2029	Admin. privée	EUR	210 000,00	218 805,30	0,31
RENAULT SA 1.125% 04/10/2027	Manufacture	EUR	600 000,00	587 825,01	0,84
REXEL SA 2.125% 15/06/2028	Commerce	EUR	360 000,00	353 619,35	0,50
ROQUETTE FRERES SA VAR PERPETUAL	Manufacture	EUR	200 000,00	211 360,80	0,30
ROSSINI SARL 6.75% 31/12/2029	Manufacture	EUR	350 000,00	375 795,00	0,53
SAIPEM FINANCE INTL BV 4.875% 30/05/2030	Finance/Assurance	EUR	370 000,00	400 123,63	0,57
SAPPI PAPIER HOLDING GMBH 3.625% 15/03/2028	Manufacture	EUR	360 000,00	360 663,05	0,51
SAPPI PAPIER HOLDINS 4.5% 15/03/2032	Manufacture	EUR	330 000,00	327 005,25	0,47

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SCHAEFFLER AG 5.375% 01/04/2031	Manufacture	EUR	400 000,00	430 018,36	0,61
SECHE ENVIRONNEMENT SACA 4.5% 25/03/2030	Eau/Déchets	EUR	280 000,00	286 256,60	0,41
SES SA 4.875% 24/06/2033	IT/Communication	EUR	181 000,00	191 158,84	0,27
SES SA VAR 12/09/2054	IT/Communication	EUR	240 000,00	243 897,04	0,35
SILGAN HOLDINGS INC 2.25% 01/06/2028	Manufacture	EUR	400 000,00	390 689,00	0,56
SILGAN HOLDINGS INC 4.25% 15/02/2031	Manufacture	EUR	454 000,00	457 519,00	0,65
SNF GROUP SACA 4.5% 15/03/2032	Finance/Assurance	EUR	350 000,00	364 495,25	0,52
SPA HOLDINGS 3.625% 04/02/2028	Manufacture	EUR	380 000,00	377 689,86	0,54
SPIE SA 3.75% 28/05/2030	Science/Technologie	EUR	200 000,00	205 157,59	0,29
SUMMER BC HOLDCO B SARL 5.875% 15/02/2030	Finance/Assurance	EUR	380 000,00	375 873,25	0,53
SYNTHOMER PLC 7.375% 02/05/2029	Manufacture	EUR	120 000,00	115 011,50	0,16
TEAMSYSTEM SPA 5% 01/07/2031	IT/Communication	EUR	312 000,00	320 505,12	0,46
TEAMSYSTEM SPA FRN 31/07/2031	IT/Communication	EUR	350 000,00	355 729,63	0,51
TELECOM ITALIA 1.625% 18/01/2029	IT/Communication	EUR	410 000,00	396 675,73	0,56
TELECOM ITALIA SPA 2.375% 12/10/2027	IT/Communication	EUR	100 000,00	102 883,93	0,15
TELECOM ITALIA SPA 6.875% 15/02/2028	IT/Communication	EUR	100 000,00	108 613,74	0,15
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	332 231,55	0,47
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	435 016,43	0,62
TELENET FINANCE LUX NOTE 3.50% 01/03/2028	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	100 834,36	0,14
TEREOS FINANCE GROUP I 5.875% 30/04/2030	Finance/Assurance	EUR	250 000,00	256 962,62	0,37
TEVA PHARMACEUTICAL INDU 4.375% 09/05/2030	Finance/Assurance	EUR	920 000,00	959 199,79	1,36
TK ELEVATOR MIDCO GMBH 4.375% 15/07/2027	Finance/Assurance	EUR	310 000,00	313 489,87	0,45
UNIBAIL PERP VAR 31/12/2099	Immobilier	EUR	400 000,00	420 417,86	0,60
VALEO SE 5.125% 20/05/2031	Manufacture	EUR	200 000,00	209 643,10	0,30
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA VAR PERP	Eau/Déchets	EUR	400 000,00	388 792,55	0,55
VERISURE HOLDING AB 7.125% 01/02/2028	Manufacture	EUR	198 000,00	206 740,13	0,29
VERISURE MIDHOLDING AB 5.25% 15/02/2029	Manufacture	EUR	680 000,00	689 754,03	0,98
VF CORP 0.625% 25/02/2032	Manufacture	EUR	420 000,00	320 682,60	0,46
VMED O2 UK FINANCING I 5.625% 15/04/2032	Finance/Assurance	EUR	460 000,00	484 107,24	0,69
VODAFONE GROUP PLC VAR 27/08/2080	IT/Communication	EUR	330 000,00	319 129,44	0,45
VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	497 917,12	0,71
VZ SECURED FINANCING BV 5.25% 15/01/2033	Finance/Assurance	EUR	620 000,00	622 008,28	0,88
WEPA HYGIENEPRODUKTE BMB 5.625% 15/01/2031	Manufacture	EUR	520 000,00	548 569,45	0,78
WP/AP TELECOM HOLDINGS 3.75% 15/01/2029	IT/Communication	EUR	470 000,00	470 911,93	0,67
ZEGONA FINANCE PLC 6.75% 17/07/2029	Finance/Assurance	EUR	485 600,00	521 275,82	0,74
ZF EUROPE FINANCE BV 6.125% 13/03/2029	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	422 818,03	0,60
ZF EUROPE FINANCE BV 7% 12/06/2030	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	424 351,78	0,60

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				7 022 516,28	9,99
OPCVM				7 022 516,28	9,99
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	Finance/Assurance	EUR	1 482,00	7 022 516,28	9,99
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				73 001 172,61	103,81

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-	-	-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions				-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts				-
Change				
Total Change				-
Crédit				
Dérivés de crédits				
PAR20250930071834077	-10 300 000	-	1 109 442,76	-10 300 000,00
Sous-Total Dérivés de crédits		-	1 109 442,76	-10 300 000,00
Total Crédit		-	1 109 442,76	-10 300 000,00
Autres expositions				
Total Autres expositions				-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-	-	-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions				-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts				-
Change				
Total Change				-
Crédit				
Total Crédit				-
Autres expositions				
Total Autres expositions				-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	73 001 172,61
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-1 109 442,76
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	1 109 442,76
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	35 040 417,67
Autres passifs (-)	-37 720 775,13
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	70 320 815,15